Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DASES 215 Subvention d'investissement (19 200 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Ile de France pour des travaux d'aménagement de l'espace accueil du centre social Maurice Noguès (14ème).

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Léo Lagrange Ile de France pour des travaux de d'aménagement de leur espace accueil ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème Arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association Léo Lagrange Ile de France pour le centre social Maurice Noguès (185552) située au 1/7 avenue de la Porte de Vanves (14e), pour la réalisation de travaux de son espace accueil et l'achat de matériels. Le texte de la convention, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention d'investissement de 19 200 € au titre de l'année 2020 (2020-10380).

Article 2 : La dépense correspondante de 19 200 € pour l'association Léo Lagrange Ile de France qui gère le centre social Maurice Noguès (14e) sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO